

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS**

**3ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019**

**Séance du 26 juin 2019**

CD20190626\_3  
id. 4586

*Le 26 juin 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30  
Quorum :16*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à M. BEQ)*

*Absent(s) :*

*M. ASTRUC*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

**DÉLIBÉRATION**

**LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL  
COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée, le compte administratif 2018 du laboratoire vétérinaire départemental, tel qu'il a été approuvé par

le conseil de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de 227 873,24 € qui se décompose comme suit :

**- INVESTISSEMENT**

Recettes .....	109 289,11 €
Résultat 2017 .....	73 601,46 €
Dépenses .....	68 340,15 €
Sous-total .....	<b>114 550,42 €</b>
Restes à réaliser en dépenses.....	9 758,97 €
<b>Excédent de financement.....</b>	<b>104 791,45 €</b>

**- FONCTIONNEMENT**

Recettes .....	2 806 523,52 €
Excédent 2017 .....	271 700,35 €
Dépenses .....	2 955 142,08 €
<b>Excédent de fonctionnement.....</b>	<b>123 081,79 €</b>

Concernant les dépenses de fonctionnement :

- les charges à caractère général (chapitre 011) : 740 773,39 € sont constituées à 53 % d'achat de produits pharmaceutiques et petits équipements consommés directement par les analyses
- les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 1 810 813,20 €, soit 4 % d'augmentation par rapport à 2017. Le report de l'URSAFF de décembre 2017 sur 2018 d'un montant de 18 381 € permet de ramener l'augmentation réelle à 2 %.

Concernant les recettes de fonctionnement :

- les recettes d'activités (chapitre 70) s'élèvent à 1 544 063,21 €, soit 55 % des recettes réelles

- les participations du Département suite aux missions transférées au laboratoire pour un montant global de 818 890 €, soit 29 % des recettes réelles, détaillées comme suit :

Mission Amibes	22 304,24 €
Mission surveillance du moustique tigre	48 200,00 €
Suivi de Golfech	233 000,00 €
Mission Santé animale	515 385,86 €

- la subvention d'équilibre a été versée à hauteur de 390 300 €, représentant 14 % des recettes réelles de fonctionnement.

La section d'investissement ne faisant pas apparaître de besoin de financement, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, il est proposé de reporter les résultats excédentaires dans leur section respective :

114 550,42 € en section d'investissement (compte 001) ;  
123 081,79 € en section de fonctionnement (compte 002).

Le report des résultats de l'exercice 2018 a été intégré par anticipation au budget primitif 2019 et est identique à celui-ci.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil de gestion du laboratoire vétérinaire départemental,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le compte de gestion 2018 du Payeur départemental concernant le laboratoire vétérinaire départemental ;
- Approuve le compte administratif 2018 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, lequel fait apparaître un excédent global de 227 873,24 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental ;

- Décide d'affecter les résultats excédentaires comme suit :
  - 114 550,42 € en section d'investissement (compte 001) ;
  - 123 081,79 € en section de fonctionnement (compte 002).

Nombre de votants : 29

Pour : 19

Contre : 6

Abstentions : 4

Adopté à la majorité.

Hors de la présence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental, et sous la présidence de Madame Marie-José MAURIÈGE, 1ère vice-Présidente du Conseil départemental.

Le Président ,

Christian ASTRUC